

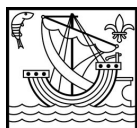
Partie réservée à l'administration

Date

Initiales

Nom de l'hébergeant

N° : F



VILLE DE  
BOULOGNE-  
BILLANCOURT

## ATTESTATION D'ACCUEIL

*Service  
de l'état civil,  
des élections  
et des formalités  
administratives*

*Rez-de-chaussée  
de l'Hôtel de Ville*

**Centre d'appels :**

du lundi au vendredi de

8h30 à 19h

le samedi de 8h30 à 12h30

01 55 18 53 00

**HORAIRES  
D'OUVERTURE**

• du lundi au mercredi  
de 8h30 à 17h30

• le jeudi  
de 8h30 à 12h00  
et de 14h00 à 19h15

• le vendredi  
de 8h30 à 16h45

• le samedi  
de 8h30 à 11h45

**Fax : 01 55 18 43 06**

### Demande de validation d'une attestation d'accueil

Loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003

L'attestation d'accueil est sollicitée par la personne, française ou étrangère, résidant en France, qui souhaite accueillir un ou plusieurs ressortissants étrangers soumis à cette obligation, dans le cadre d'une visite familiale ou privée, n'excédant pas trois mois.

#### CONDITIONS DE DELIVRANCE

- ⇒ la demande doit être déposée à la mairie du lieu d'hébergement.
- ⇒ la présence du demandeur (hébergeant) est obligatoire au dépôt de la demande.
- ⇒ l'attestation d'accueil pourra être retirée par le demandeur muni de sa pièce d'identité et du récépissé qui lui aura été remis lors du dépôt de la demande, ou par un mandataire muni des mêmes pièces, d'une procuration manuscrite l'y autorisant et de sa propre pièce d'identité.
- ⇒ ne peuvent figurer sur une même attestation d'accueil que l'invité (hébergé), son conjoint et ses enfants mineurs de moins de 18 ans (à l'exclusion de tout autre membre de la famille et a fortiori d'amis ou de proches).

DELAI D'OBTENTION : de 2 à 4 semaines

En raison des délais importants pour l'obtention du visa, les demandes devront être déposées suffisamment à l'avance car la période indiquée sur l'attestation d'accueil doit coïncider avec celle du séjour figurant sur le visa.

SECEFA\_BBS\_NOTICE\_ATTESTATION\_ACCUEIL\_2016\_01\_05\_V17

## LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR EN ORIGINAL

Nous vous invitons à fournir également la photocopie de tous les documents

<b>Identité de l'hébergeant</b>	<p>⇒ <i>Vous êtes français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne</i></p> <p><input type="checkbox"/> une carte nationale d'identité française ou européenne</p> <p><u>ou</u></p> <p><input type="checkbox"/> un passeport français ou européen</p> <p>⇒ <i>Vous êtes étranger</i></p> <p><input type="checkbox"/> une carte de séjour temporaire (en cours de validité)</p> <p><u>ou</u></p> <p><input type="checkbox"/> une carte de résident (en cours de validité)</p> <p><u>ou</u></p> <p><input type="checkbox"/> un certificat de résidence pour Algérien (en cours de validité)</p> <p><u>ou</u></p> <p><input type="checkbox"/> un récépissé de demande de renouvellement d'un de ces titres de séjour précités</p> <p><u>ou</u></p> <p><input type="checkbox"/> une carte diplomatique ou une carte spéciale délivrée par le ministère des affaires étrangères (en cours de validité)</p> <p><i>Est non recevable une autorisation provisoire de séjour, un récépissé de première demande de titre de séjour ou un récépissé de demande d'asile.</i></p>
---------------------------------	---

<b>Justificatifs de domicile</b>  <b>Maximum :</b>  <b>2 occupants par pièce</b> (occupants(s) permanent(s) + occupants(s) temporaire(s) + invités(s))	<p><input type="checkbox"/> un acte de propriété précisant le nombre de pièces d'habitation</p> <p><u>ou</u></p> <p><input type="checkbox"/> un contrat de location précisant le nombre de pièces d'habitation</p> <p><u>ou</u></p> <p><input type="checkbox"/> une attestation de l'employeur pour les bénéficiaires d'un logement de fonction précisant le nombre de pièces d'habitation et <u>portant autorisation d'héberger un ou plusieurs tiers.</u></p> <p><u>et</u></p> <p><input type="checkbox"/> la dernière facture d'électricité ou de téléphone fixe ou téléphone portable, d'eau, de gaz ou la dernière quittance de loyer</p> <p><i>Les demandes d'attestation d'accueil présentées par les sous-locataires dépourvus de bail locatif ou des occupants sans titre sont irrecevables. Le logement doit être à usage d'habitation.</i></p>
---	---

<b>Justificatifs de ressources</b>  <b>Minimum :</b>  13 728 € net annuel	<p>⇒ <i>Vous devez justifier de votre capacité à prendre en charge les frais de séjour de l'étranger au cas où celui-ci n'y pourvoirait pas</i></p> <p><input type="checkbox"/> le dernier avis d'imposition ou de non-imposition</p> <p>Les personnes qui n'en disposent pas ou qui ont vu leur situation évoluer depuis, doivent fournir tout document attestant du montant de leurs ressources sur les <b>trois derniers mois (3 429 € net pour le trimestre)</b></p>
---	--

<b>Timbre fiscal</b>	<p><input type="checkbox"/> un timbre fiscal d'un montant de 30 euros que vous pourrez vous procurer à l'hôtel des impôts ou chez un buraliste.</p>
----------------------	---

<b>Enfant mineur</b>	<p>⇒ <i>Si l'attestation d'accueil est demandée pour un ou plusieurs enfant(s) mineur(s) de la même famille non accompagné(s) par les parents.</i></p> <p><input type="checkbox"/> une autorisation écrite en français sur papier libre du ou des détenteur(s) de l'autorité parentale, précisant l'objet et la durée du séjour de l'enfant ainsi que les coordonnées précises de la personne à laquelle il(s) en confie(nt) la garde temporaire qui doit être l'hébergeant.</p>
----------------------	--

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'HÉBERGEANT

Nom .....

2ème nom (épouse, veuve, usage) .....

Prénom .....

Téléphone (domicile, mobile et professionnel).....

Nationalité .....

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE LOGEMENT ET SON OCCUPATION

Adresse complète (n° bâtiment/escalier/étage/porte/digicode).....

Propriétaire     locataire     autre : (préciser) .....

Nombres d'occupants :  Conjoint     Enfant(s) : .....     autres (préciser) : .....

Surface du logement : .....m2

Nombre de pièces d'habitation : ..... pièces  
*(cuisine, salle de bain et WC ne doivent pas être comptés)*

Moyen de chauffage :     oui /     non

Alimentation en eau chaude et froide :     oui /     non

Évacuation des eaux usées :     oui /     non

Cuisine ou coin cuisine avec appareil de cuisson et évier :     oui /     non

Une installation sanitaire :     intérieur /     extérieur

comprenant : - un W-C:     oui /     non

- une douche ou baignoire :     oui /     non

Installation électrique :     oui /     non

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESSOURCES ET L'EMPLOI

Profession : .....

Adresse de l'employeur : .....

Nature du contrat de travail :     CDI /     CDD /     autre préciser : .....

Ressources nettes mensuelles : ..... euros *(moyenne des 12 derniers mois)*

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'HÉBERGÉ

Nom.....    2ème nom.....

Prénom .....    Lien de parenté.....

Date de naissance.....    Lieu de naissance.....

Nationalité.....    N° du passeport.....

Adresse complète.....

accompagné(e) de son conjoint (nom, prénom, date de naissance, sexe) .....

et de ses enfants mineurs (noms, prénoms, dates de naissance, sexes) .....

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA DURÉE DU SÉJOUR

Pendant .....jours, entre le.....et le ..... *(Maximum trois mois)*

## INFORMATIONS PRATIQUES

<b>Présence obligatoire de l'hébergeant</b>	Le demandeur doit être présent au dépôt de la demande afin de remplir sur place le formulaire d'attestation d'accueil. Si le demandeur ne peut pas accomplir cette formalité lui-même, il pourra se faire accompagner d'un tiers pour remplir le formulaire à sa place. Le formulaire non complètement renseigné ne pourra donner lieu à une validation.
<b>Le livret de famille ou l'acte de mariage</b>	À fournir si les documents présentés sont au nom et/ou au prénom du conjoint.
<b>L'assurance obligatoire</b>	L'hébergé ou l'hébergeant devra souscrire une assurance qui couvrira, à hauteur d'un montant minimum, fixé à 30 000 euros, l'ensemble des dépenses médicales et hospitalières, y compris d'aide sociale, susceptibles d'être engagées par l'hébergé pendant toute la durée du séjour en France. <input type="checkbox"/> <b>Je n'entends pas assurer l'hébergé moi-même</b> <input type="checkbox"/> <b>J'entends assurer l'hébergé</b> <i>L'attestation d'assurance sera exigée lors de la délivrance du visa et lors du contrôle à la frontière</i>
<b>Le timbre de 30 euros</b>	Cette taxe est due pour chaque demande de validation d'attestation d'accueil et quelles que soient les suites réservées à la demande.
<b>Le recours administratif</b>	Un refus de validation d'une attestation d'accueil par le maire peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du préfet territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter du refus.
<b>L'enquête domiciliaire</b>	Afin de vérifier que l'hébergé peut être accueilli dans un logement décent et dans des conditions normales d'occupation, le Maire peut demander à l'Office Français de l'immigration et de l'intégration (OFII) la vérification sur place des conditions de ce logement.

### **Vous devez remplir obligatoirement l'autorisation de visite ci-dessous**

*En cas de refus de votre part, les conditions normales de logement sont considérées non remplies et l'attestation d'accueil ne sera pas validée*

**Je soussigné(e)** .....

**Certifie avoir pris connaissance des informations contenues dans cette notice et autoriser l'OFII à procéder sur place aux vérifications des conditions de logement.**

**Fait à Boulogne-Billancourt le** .....  
**Signature de l'hébergeant(e)**

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à lutter contre les détournements de procédure favorisant l'immigration irrégulière. Les destinataires des données sont : le maire de la commune et le représentant de l'État dans le département, ainsi que les agents habilités placés sous leur autorité respectives.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service état civil, élections et formalités administratives. Vous ne pouvez pas vous opposer à ce que les données vous concernant et concernant l'étranger que vous vous proposez d'accueillir, telles que prévues par le décret n°2005-937 du 2 août 2005, soient collectées dans l'application informatique ; tout refus de votre part en ce sens aboutissant, dans ces conditions, à la non prise en compte de votre demande de validation de l'attestation d'accueil. L'intégralité des données est effacée dès lors que l'hébergeant est décédé ou a déménagé dans une autre commune ou à l'issue d'une période de 5 ans ; vous bénéficiez d'un droit d'effacement en la matière. »